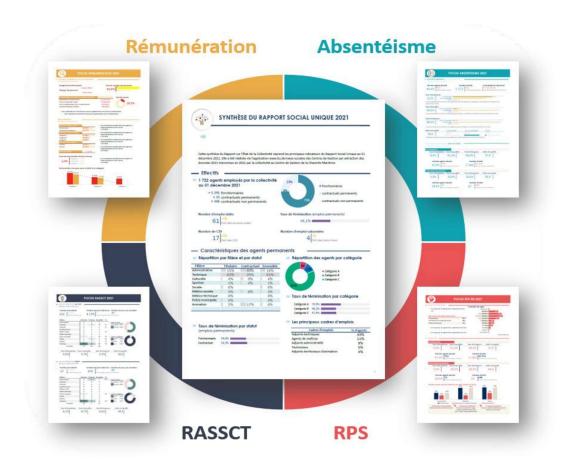
La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

2023



Date de publication : 10/01/2025 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

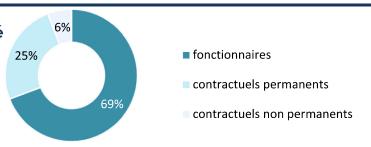


SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION **TOULOUSAINE**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de Haute-Garonne.

Effectifs

- 104 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 72 fonctionnaires
 - > 26 contractuels permanents
 - > 6 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés



Taux de féminisation (emplois permanents)

63,3%

Nombre de CDI



Nombre d'emploi saisonniers ou accroisssement

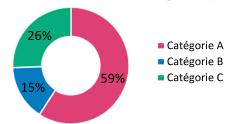


Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	56%	62%	57%
Technique	44%	38%	43%

Répartition des agents par catégorie



Taux de féminisation par catégorie



Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

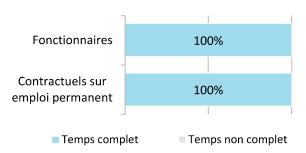
Fonctionnaire	65,3%	
Contractuel	57,7%	

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Ingénieurs	28%
Attachés	27%
Adjoints administratifs	24%
Techniciens	9%
Rédacteurs	6%

Temps de travail des agents permanents

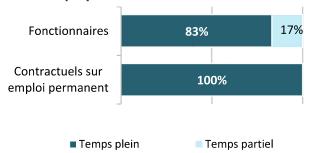
Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière Fonctionnaire Filière Contractue

 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



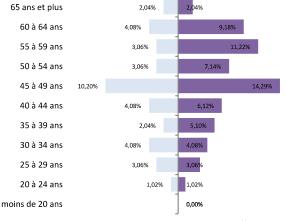
Pyramide des âges

 En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	50,3
Contractuels sur emploi permanent	41,9
Emplois permanents	48,1

Pyramide des âges



■ Hommes ■ Femmes

___ Équivalent temps plein rémunéré

🦈 96,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires> Contractuels sur emploi permanent> Contractuels sur emploi non permanent

69,5 21,9 5,1 Répartition des ETPR permanents par catégorie
Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C
23,8

— Positions particulières

5,8% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- 67%

Autres positions particulières

Evolution des effectifs permanents

98*
agents au 31/12/2022
Variation des effectifs
0,0%
Taux de rotation
98
31/12/2023

11 départs 🐧

11 arrivées (



Principaux motits (aeparts	s nets)
Mutation (changement de collectivité)	45%
Démission	18%
Départ à la retraite	9%
Detachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière : article 64 de la loi du 26 ianvier	9%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	9%

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	55%
Par voie de détachement d'agents de la FPH	9%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - autres cas	9%
Remplaçants	9%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	9%

Principaux motifs (arrivées nettes)

Évolution professionnelle

- Part des agents avec avancement d'échelon
 - 43,1%
- Part des agents avec avancement de grade

6,9%

- Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité
- Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne*

1,4%

Sanctions disciplinaires

sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

- Sanctions 1 er groupe 0 0

 Sanctions 2ème groupe 0 0

 Sanctions 3ème groupe 0 0

 Sanctions 4ème groupe 0 0
- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires
 - 1 sanctions prononcées à l'encontre de contractuels
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

^{*}Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

^{*}Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 2% des dépenses de fonctionnement

Budget de
$fonction nement \\ ^*$

392 830 266 €

Charges de personnel*

6 418 137 €



Soit 1,63 % des dépenses de fonctionnement

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute

Rémunération statutaire 3 031 306 €

Primes 1 324 148 €

SFT* 26 579 €

HSC 0 € NBI* 18 085 €

4 400 118 €

*uniquement des fonctionnaires

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents Catégorie A Catégorie B Catégorie C

	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 384 €	45 048 €	32 556 €	-	32 477 €	S
Animation	-	-	-	=	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	70 045 €	64 769 €	32 255 €	S	S	-
Moyenne toute filière	63 346 €	52 537 €	32 409 €	S	32 227 €	S

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 30,09 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	29,84%
Contractuels sur emploi permanent	30,87%
Emplois permanents	52 537 €

- → Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- → La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Manatant annual		Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents					
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes		Femmes		Hommes			
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	17 549 €	312€	2%	21 911 €	415€	2%	17 227 €	292 €	2%	13 141 €	239 €	2%
Catégorie B	7 074 €	226€	3%	6 353 €	201€	3%	S	S		S	S	
Catégorie C	6 575 €	195 €	3%	5 882 €	166€	3%	S	S		-	-	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

^{*} Montant global

Absences

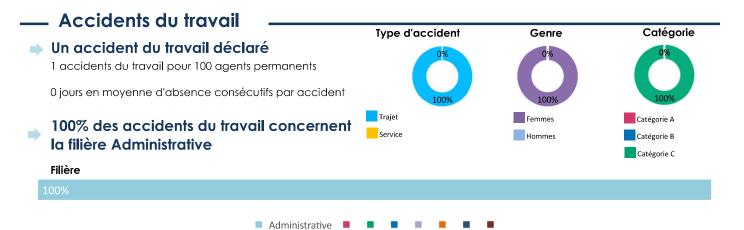
- En moyenne, 11,2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire
- En moyenne, 4 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	3,06%	1,10%	2,54%	0,96%
accidents de travail) Taux d'absentéisme médical (toutes absences	3,34%	1,10%	2,75%	0,96%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global	3,34%	1,10%	2,75%	0,96%
(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)				

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

→ 39,42 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année



— Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Catégorie C

Nombre de BOETH sur emploi permanent

Part des BOETH sur emploi permanent

Genre
Femmes 50% 50%
Hommes

Statut
Titulaire
Contractuel permanent

Catégorie
Catégorie A
Catégorie B

Prévention et risques professionnels



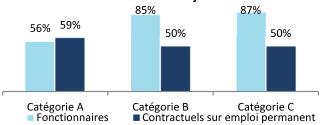
Formation

67% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 71,0%

Hommes 61,1%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

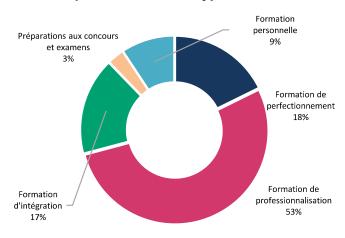


Le budget consacré à la formation est de 124 518 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	57,0%
Autres organismes	25,8%
Formation des apprentis	15,8%
Frais de déplacement	0,1%
CNFPT au-delà de la cotisation	1.2%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 2,4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	59,5%
Autres organismes	23,2%
Collectivité	0,4%
CNFPT au-delà de la cotisation	16,9%

Action sociale et protection sociale complémentaire

Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	224€	166€
Nombre de bénéficiaires	51	46

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale



Relations sociales

La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	5
CAP	0
CCP	0

Précisions méthodologiques

¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

ightharpoonup En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : janvier 2025 Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2023

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

42,9% Anombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

983 210 Nombre de jours d'absence 0,05% des dépenses de fonctionnement

Coût global de l'absence tout statut*

2.5%

40,8%

178 991 €

*Nb de jours d'absence total **X** le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

Compressible Non compressible

0,2%

Autres 0,0% Le taux d'absentéisme est de 3 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 3 agents a été

absent toute l'année. Taux d'exposition

Compressible Non compressible

Autres 0,0%

Le taux d'exposition est de 43 %, cela signifie que 43 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

214,3%

Compressible Non compressible 0,0%

Le taux de fréquence est de 214 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 214 arrêts sur l'année.

Indice de gravité

Compressible 14.65

Non compressible 0.50

Autre

0.00

4,7

L'indicateur de gravité est de 5, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 5 jours.

0,0%

Données absentéisme selon le statut

Fonctionnaires

Taux de fréquence Taux d'absentéisme Taux d'exposition Indice de gravité 273,6%

Part des agents absents

47,2% 34
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme Taux d'exposition Taux de fréquence Indice de gravité 50,0% 30,8%

Part des agents absents

30,8% Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

13

Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*	
65 ans et plus	1,2%	50,0%	Le taux d'absentéisme
60 à 64 ans	1,5%	46,2%	le plus élevé concerne
55 à 59 ans	7,1%	42,9%	les 55 à 59 ans avec 7.06%
50 à 54 ans	5,9%	80,0%	7,0070
45 à 49 ans	2,0%	37 ,5%	
40 à 44 ans	0,9%	20,0%	Le taux d'exposition le
35 à 39 ans	3,5%	57,1%	plus élevé concerne les
30 à 34 ans	0,3%	37 ,5%	50 à 54 ans avec 80%
25 à 29 ans	0,1%	16,7%	
20 à 24 ans			
moins de 20 ans			

Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	2,5%	63,3%	40,8%	14,6
Pour accidents du travail imputables au service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,2%	151,0%	2,0%	0,5
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

> Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires	
Pour maladie ordinaire	1,5 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1,6 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 40,8%
 63,3%

Gravité 14,6 jours par arrêt

40 agents absents pour maladie ordinaire
 32 fonctionnaires
 8 contractuels permanents

40,8% Anombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

908

Part des agents absents

Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents 44,44% 30,77%

Selon le genre

Femmes Hommes **50,00% 25,00%**

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	1,2%
60 à 64 ans	1,4%
55 à 59 ans	7,1%
50 à 54 ans	5,9%
45 à 49 ans	1,2%
40 à 44 ans	0,9%
35 à 39 ans	3,5%
30 à 34 ans	0,3%
25 à 29 ans	0,1%
20 à 24 ans	0,4%
Moins de 20 ans	0,0%

Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 7,1%

 Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 Gravité
 0,0%

agent absent suite à des acccidents (service ou trajet)

Part des agents absents

0,0%

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

0



Nombre de jours d'absence

Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents
0,00%
0,00%

Selon le genre

Femmes Hommes 0,00%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme 0,2% Taux d'exposition 2,0% > Taux de fréquence 151,0%
- Gravité 0,5 jour par arrêt
- 2 agents absents

2 fonctionnaires

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires

2,78%

Contractuels permanents

0,00%

Selon le genre

Femmes 3,23%

Hommes

0.00%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,1%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,8%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 45 à 49 ans, soit 0,8%
- Zoom sur les congés maternité et paternité(y compris accueil de l'enfant et

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme 0,0% Taux d'exposition 0,0%
- Taux de fréquence

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors moif syndical ou de

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme 0,0% Taux d'exposition 0,0% > Taux de fréquence 0,0%

Part des agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

- Taux d'absentéisme
- 1,0%

0,0%

- Taux d'exposition
- 0,0%
- > Taux de fréquence
- 0,2%
- Gravité
- 5,3
- 1 agent absent

Part des agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le genre

Femmes Hommes **33,33% 0,00%**

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	
60 à 64 ans	
55 à 59 ans	
50 à 54 ans	
45 à 49 ans	
40 à 44 ans	5,8%
35 à 39 ans	
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 Indice de gravité
 5,3

Part des agents absents

16,7% Nombre d'agents d

Nombre de jours d'absence: 21

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme 0,0%
 Taux d'exposition 0,0%
 Taux de fréquence 0,0%
 Indice de gravité 0,0

Part des agents absents

0% Nombre d'agents

Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion

3 "groupes d'abences" identifiés

1/Absences compressibles

2/Absences médicales

3/ Absences globales

Maladie ordinaire et accidents du travail

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
(Nombre de jours calendaires d'absences x 100) /	
(Nombre d'agents au 31/12 x 365)	Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture		
(Nombre d'agents absents)*100 / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.		
Taux de fréquence	Note de lecture		
(Nombre d'arrêts x 100) / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent		
Gravité	Note de lecture		
Nombre de jours calendaires d'absences / Nombre d'arrêts	Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.		

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **janvier 2025**Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

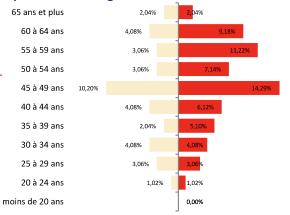
> En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	50,3
Contractuels sur emploi permanent	41,9
Emplois permanents	48,1

- ▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 50 ans
- > En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 42 ans

Pyramide des âges



■ Hommes ■ Femmes

Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme		Taux d'exposition		Taux de fréquence		Indice de gravité	
3,3%		47,2%		273,6%		4,5	

Part des agents absents

47.2%

34

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

197

Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme		Taux d'exposition Ta		Taux de fréqu	Taux de fréquence		Indice de gravité	
	1,1%		30,8%		50,0%		8,0	

Part des agents absents

30,8%

8

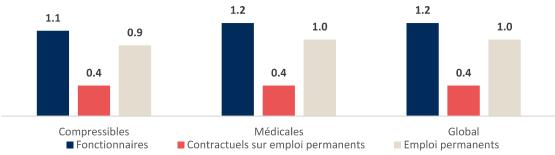
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

| 104

Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

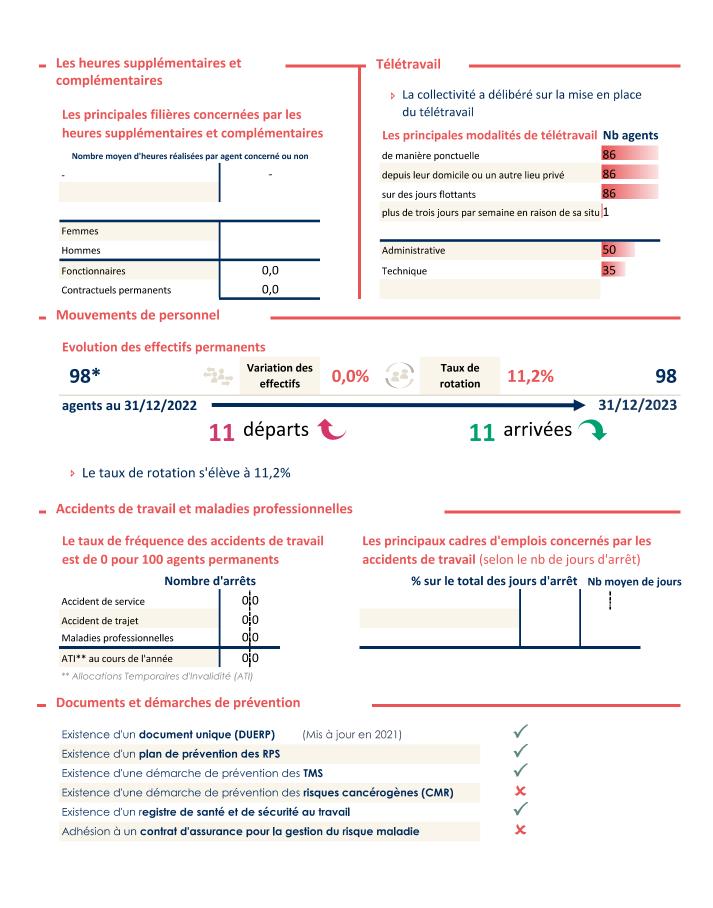
Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*



Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

27

2 424 € Dépenses liées à la formation

Prévention

3 632 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	780 €	19	41 €
Formation dans le cadre des habilitations	1 644 €	8	206 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0€		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	3 632 €		

■ Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0% des agents permanents

_	Femmes	Hommes
Caégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail àu à une maladie professionnelle

O

O

Nombre de signalements

		Emanant d	les usagers	Emanant du personnel		
	Nombre de signalements	avec arrêt de	sans arrêt de	avec arrêt de	sans arrêt de	
	pour 1 000 agents permanents	travail	travail	travail	travail	
	Actes de violence physique	0	0	0	0	
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0	
S	Harcelement moral	0	0	0	0	
Femmes	Harcelement sexuel	0	0	0	0	
ā	Actes de discrimination	0	0	0	0	
	Agissements sexistes	0	0	0	0	
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0	
	Actes de violence physique	0	0	0	0	
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0	
Sa	Harcelement moral	0	0	0	0	
Hommes	Harcelement sexuel	0	0	0	0	
운	Actes de discrimination	0	0	0	0	
	Agissements sexistes	0	0	0	0	
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0	

Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

Droits syndicaux

Nombre	do	ioure	do	gràva
iombre	ue	Jours	ue	greve

Sur mot d'ordre national 29 Au	uxquelles o
Sur mot d'ordre uniquement local 0 No	lombre d'he
Non précisé, autres 0	

Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

Heure de décharges d'activité de services

 Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **janvier 2025** Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne

Version 1



FOCUS REMUNERATION 2023

 Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

392 830 266 €

Charges de personnel

6 418 137 €

Part des charges de personnels

1,6%

21,5%

Moyenne de la strate (2022

Rémunérations des agents sur emploi permanent		Part des primes
Rémunérations annuelles brutes	4 400 118 €	
Primes et indemnités versées	1 324 148 €	20.10/
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	0€	30,1%
Nouvelle Bonification Indiciaire	18 085 €	

- > Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
 - > Votre collectivité a rémunéré heures supplémentaires et/ou complémentaires.

, **Rémunérations** (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut	
Fonctionnaires	47 569 €
Contractuels permanents	49 936 €
Moyenne selon la catégorie	
Catégorie A	59 425 €
Catégorie B	32 302 €
Catégorie C	31 976 €
Moyenne selon le genre	
Hommes	54 859 €
Femmes	44 365 €

Moyenne globale	48	3	136 €
s : secret statistique annliqué en dessous	de	2	FTPR

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 47 569 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 31 976 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 44 365 €
- La rémunération moyenne annuelle brute est de 48 136 €

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A -7,2%
Catégorie B +7,6%

Catégorie C +3%

L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie B

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération statutaire 3 031 306 €

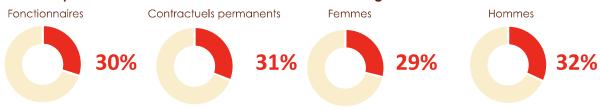
Rémunération annuelle brute :

Primes 1 324 148 € SFT* 26 579 €

4 400 118 €

HSC 0 € NBI* 18 085 €

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
Filières	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	47 565 €	47 881 €	32 527 €	S	32 312 €	31 109 €
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	70 485 €	67 565 €	34 348 €	30 209 €	S	-
Moyenne toute filière	57 455 €	61 571 €	33 221 €	30 701 €	32 059 €	31 109 €
	Catégorie A		Catégorie B		Catég	orie C
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Part des primes	32,0%	33,1%	24,3%	24,1%	23,4%	22,0%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires Nb h.

-

^{*}uniquement des fonctionnaires

, **IFSE et CIA** (Emplois permanents)

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

		Fonctionnaires								
		Femmes								
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C				
Administrative	12 6 45 €	6 856 €	6 677 €	18 018 €	5 208 €	5 882 €				
Technique	23 685 €	7 466 €	4 579 €	22 548 €	6 722 €					

	Contractuels sur emploi permanent									
		Femmes			Hommes					
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C				
Administrative	13 733 €		4 793 €	10 <mark>8</mark> 80 €						
Technique	22 184 €	<mark>7</mark> 636 €		17 706 €	6 303 €					

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

			IFS	SE					Cl	A		
	Fonct	ionnair	es	Con	tractuel	s	Fonct	ionnair	es	Cont	ractuel	s
Filières	Α	В	С	Α	В	C	Α	В	С	Α	В	C
Administrative	-5 373 €	1 648€	794 €	2 853 €			-273 €	48 €	31€	-27€		
Technique	1 137 €	744 €		4 478 €	1 333 €		-80 €	38 €		168€		

- Réalisation -

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : janvier 2025

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne

Version 1

FOCUS RASSCT 2023

Les accidents de service (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident



Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	0	0	0		> Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes -
Culturelle	0	0	0		Hommes -
Incendie secours	0	0	0		_
Médico-sociale	0	0	0		
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	0	0		Cat A -
Sportive	0	0	0		Cat B -
Technique	0	0	0		Cat C -
Ensemble	0	0	0		

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,0%	0,0%	0,0%	0,0

 Les accidents de trajet (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

Part sans arrêt de travail

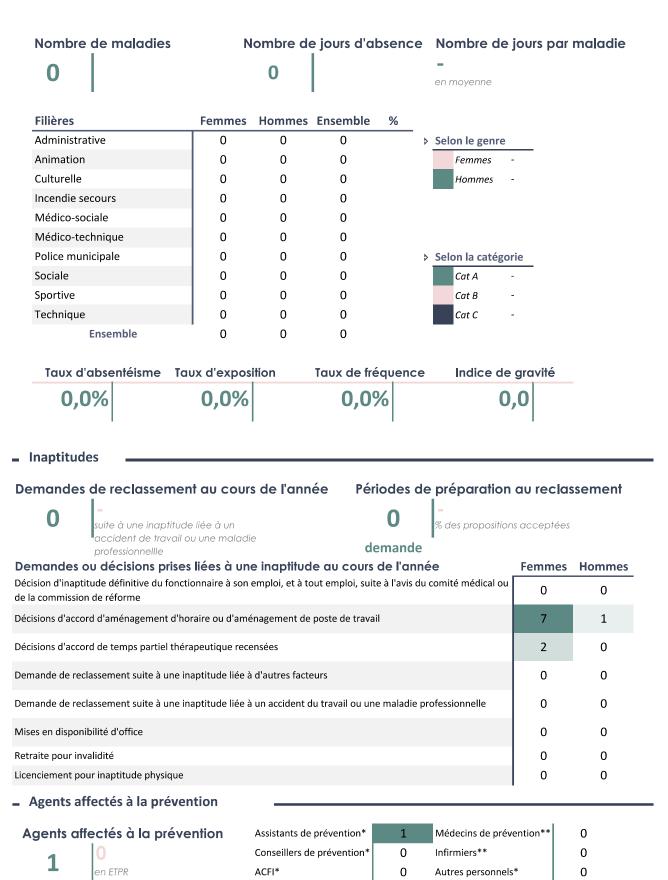
Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	0	1	1	100%	Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes 100,0%
Culturelle	0	0	0		Hommes 0,0%
Incendie secours	0	0	0		
Médico-sociale	0	0	0		
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	0	0		Cat A 0,0%
Sportive	0	0	0		Cat B 0,0%
Technique	0	0	0		Cat C 100,0%
Ensemble	0	1	1		

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,0%	0,0%	0,0%	0,0

Les maladies professionnelles



**en ETPR

*en nombre d'agents

Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

27

6 056 € Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0€	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	780 €	19	41 €
Formation dans le cadre des habilitations	1 644 €	8	206€
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0€		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	3 632 €		

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2021)
Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux
Existence d'une démarche de prévention des TMS
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie

Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

5

Nombre de réunions du FSSSCT



Nb de jours cumulés d'activité des représentants

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



nettoyage et rangement



personnes - Travail social



Travail administratif



secours, lutte contre l'incendie



Espaces verts



Collecte des ordures ménagères



rangement de chantiers (voirie)



Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)



Réparation et fabrication (bâti, vehicule)



Restauration



Entretien physique et sportif



Coordination, contrôle, surveillance



Maintenance eau et assainissement



Magasinage et stockage



Affaires culturelles



Funéraires

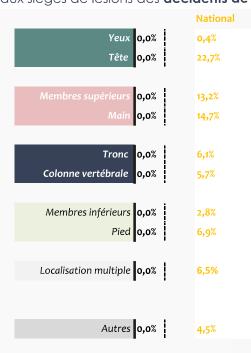


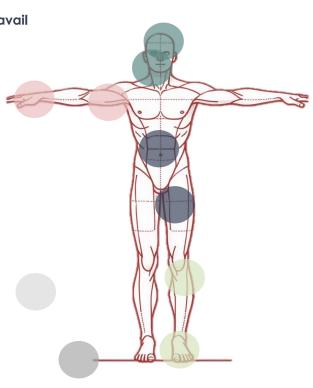
(domicile/travail) Autres activités



Déplacement de missions

Principaux sièges de lésions des accidents de travail





Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail



personnes manipulés



Chutes de plainpied



Obiets, masses, en mouvement accidentel



Chutes avec dénivellation



Véhicules et engins



Outils à main



Agression -Violence



Accessoire de levage, amarrage



Appareils de manutention et engins de levage



explosives, inflammables..



Machines



Electricité



Outils souillés (sang, urine)



Autres

Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



Atteinte ostéoarticulaire et/ou musculaire



Contusion, hématome



Plaie



Fracture



Présence de corps étrangers



Intoxication par ingestion, par inhalation



Piqûre



Lésions internes



Brûlure physique, chimique



Atteintes sensorielles



de connaissance



Commotion, perte Lésions de nature multiple





Morsure



Réaction allergique ou inflammatoire



Lésions nerveuses



Gelure



potentiellement infectieuses



Amputation



Asphyxie



Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux maladies professionnelles



nettoyage et rangement



personnes - Travail social



administratif



Intervention, secours, lutte contre l'incendie



Espaces verts



Collecte des ordures ménagères chantiers (voirie)



Préparation et rangement de



Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)



Réparation et fabrication (bâti, vehicule)



Restauration



Entretien physique et sportif



Coordination, contrôle, surveillance



Maintenance eau et assainissement



Magasinage et stockage



Affaires culturelles



Funéraires



Autres activités



Traiet (domicile/travail)



Déplacement de missions

Principaux types de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année





Affections poussières



professionnelles consécutives à l'inhalation de d'amiante



Rhinite et asthmes professionnels



Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)



bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques



Affections Maladies dues aux provoquées par les vibrations et les chocs transmis par outils, outils et objets



certaines machines



Coude



Epaule

Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations



Affections dues au plomb et à ses composés



Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels

Autres

Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux



Cancer bronchopulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante



Poignet - Main et doigt



Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle

- Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	\checkmark
Existence d'un diagnostic RPS	\checkmark
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	\checkmark
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	\checkmark
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	\checkmark
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	x
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	x
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	x
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	x
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	x

Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : janvier 2025

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne

Version 1